Rennes (35) : cambriolages et agressions, trois mineurs étrangers isolés ont été interpellés

30/07/2017 à 23h05

Trois mineurs isolés ont été interpellés, jeudi 27 juillet à Rennes, à la suite de deux affaires distinctes d'agression et de cambriolage. Un riverain, témoin d'une tentative de cambriolage a été frappé par l'un des auteurs. Bilan : un poignet cassé et 45 jours d'incapacité.

Jeudi 27 juillet, vers 19 h 15, deux jeunes sont surpris par un riverain alors qu'ils tentent de fracturer la porte d'entrée d'une maison, boulevard Jacques-Cartier, à Rennes. Les deux jeunes s'en prennent alors au témoin. L'un des deux lui administre un coup de poing et s'empare d'un panneau de chantier pour le frapper à nouveau.

Le jeune homme n'est pas un inconnu des services de police. Condamné pour un vol avec violences, il est sorti de prison le 25 mars dernier et se trouve sous le coup d'une interdiction de séjour en Ille-et-Vilaine. Présenté au parquet, ce mineur isolé, né le 11 août 2000 au Maroc, a été placé en détention en attendant son jugement en comparution immédiate, mardi 1er août.

Jeudi soir encore, vers 20 h 40, une patrouille de police intervient une seconde fois, toujours boulevard Jacques-Cartier, cette fois pour un cambriolage en cours dans un pavillon. Sur place, les policiers découvrent une fenêtre, le volet soulevé et la vitre cassée. À l'intérieur, deux jeunes sont interpellés en flagrant délit, porteurs d'un sac

contenant des bijoux et des montres de valeur.

Lors de leur garde à vue, au commissariat, ils tenteront de s’enfuir après avoir retiré leurs menottes. L’un des deux est surpris dans les locaux de garde à vue, le second est rattrapé dans une cour intérieure de l’enceinte du commissariat. Les deux mineurs isolés, âgés l’un entre 13 et 15 ans, l’autre entre 15 et 18 ans, sont convoqués en septembre devant le tribunal des enfants. Confiés à leur sortie du commissariat à un responsable du Centre de l’enfance, ils ont refusé d’être pris en charge, préférant retourner dans la rue.

Ouest-France

Merci à **martin**